

COMMUNE D'ORVAL

**LISTE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 17 NOVEMBRE 2025**

2025-65	17 novembre 2025	REMBOURSEMENT FRAIS SALON DU LIVRE	Approuvée à l'unanimité
2025-66	17 novembre 2025	REMBOURSEMENT TICKETS DE GARDERIE ET RESTAURATION SCOLAIRE	Approuvée à l'unanimité
2025-67	17 novembre 2025	ENCAISSEMENT DE CHEQUES	Approuvée à l'unanimité
2025-68	17 novembre 2025	TARIFS DU GITE AU 01/01/2026	Approuvée à l'unanimité
2025-69	17 novembre 2025	POINT BUDGETAIRE PRÊT RELAIS TRAVAUX CENTRE DE LOISIRS	Approuvée à l'unanimité
2025-70	17 novembre 2025	POINT BUDGETAIRE DM 2025-02	Approuvée à l'unanimité
2025-71	17 novembre 2025	POINT BUDGETAIRE AVENANTS TRAVAUX DU CENTRE DE LOISIRS	Approuvée à l'unanimité
2025-72	17 novembre 2025	TAUX AVANCEMENT DE GRADE	Approuvée à l'unanimité
2025-73	17 novembre 2025	CREATION DE POSTE SUITE AVANCEMENT DE GRADE ET MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS	Approuvée à l'unanimité
2025-74	17 novembre 2025	TRANSFERT DE LA COMPETENCE "INFRASTRUCTURES DE RECHARGE DE VEHICULES ELETRIQUES" AU SDE 18	Approuvée à l'unanimité
2025-75	17 novembre 2025	CONVENTIONS SBPA POUR LES CHIENS	Approuvée à l'unanimité

Affiché à Orval le 24 novembre 2025.



COMMUNE D'ORVAL

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 17 NOVEMBRE 2025**

Convocation :

5 novembre 2025

Présents :13

Votants : 13+2 pouvoirs

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-sept novembre à 19 heures 15,
Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle des actes,
sous la présidence de Madame Clarisse DULUC, Maire.

Présents : Mesdames Clarisse DULUC, Christine BONNIN, Julie GIRAUDON, Agnès JUIF, Marie-Ange MATHIOT et Messieurs Alain ANDRIAU, Bastien CORDEBOIS, Stéphane GIBault, Michel JACQUIN, Jean-Marc LEMMET, Didier LERIQUE, Bruno MALASSENET, Emmanuel RICHALET

Absents excusés : Madame Marie-Thérèse KACZMAREK qui a donné pouvoir à Madame Clarisse DULUC, Madame Laurie LEFEBVRE qui a donné pouvoir à Madame Christine BONNIN

Absents non excusés : Messieurs Jérôme BREGEARD et Alain PLIQUE, Mesdames Françoise GONNET et Stéphanie DUMONTET

Secrétaire : Monsieur Jean-Marc LEMMET

**DEL-2025-65 : REMBOURSEMENT DE FRAIS KILOMETRIQUES POUR
LES PARTICIPANTS AU SALON DU LIVRE**

Madame le Maire informe le conseil municipal que le salon du livre a eu lieu le dimanche 9 novembre 2025. Il a lieu tous les 2 ans depuis 2011. Il est proposé aux participants justifiant d'un trajet aller/retour de plus de 200 kms en voiture (ou 4h en train) de pouvoir bénéficier d'un remboursement. Les auteurs et éditeurs doivent remplir le formulaire d'inscription en indiquant leur domicile et la distance et fournir les justificatifs (billets de train, tickets de péage et de carburant).
La somme prévisionnelle a été inscrite à l'article 6232 du budget de fonctionnement 2025.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal **DECIDE** d'accorder aux participants justifiant d'un trajet aller/retour de plus de 200 kms en voiture (ou 4h en train) un remboursement forfaitaire maximum de 150 €.

Fait à Orval le 19 novembre 2025

Le secrétaire de séance



Jean-Marc LEMMET

Le Maire



Clarisse DULUC

COMMUNE D'ORVAL

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 17 NOVEMBRE 2025**

Convocation :

5 novembre 2025

Présents :13

Votants : 13+2 pouvoirs

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-sept novembre à 19 heures 15,
Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle des actes,
sous la présidence de Madame Clarisse DULUC, Maire.

Présents : Mesdames Clarisse DULUC, Christine BONNIN, Julie GIRAUDON, Agnès JUIF, Marie-Ange MATHIOT et Messieurs Alain ANDRIAU, Bastien CORDEBOIS, Stéphane GIBAUT, Michel JACQUIN, Jean-Marc LEMMET, Didier LERIQUE, Bruno MALASSENET, Emmanuel RICHALET

Absents excusés : Madame Marie-Thérèse KACZMAREK qui a donné pouvoir à Madame Clarisse DULUC, Madame Laurie LEFEBVRE qui a donné pouvoir à Madame Christine BONNIN

Absents non excusés : Messieurs Jérôme BRÉGEARD et Alain PLIQUE, Mesdames Françoise GONNET et Stéphanie DUMONTET

Secrétaire : Monsieur Jean-Marc LEMMET

DEL-2025-66 : REMBOURSEMENT DE TICKETS DE GARDERIE ET DE RESTAURATION SCOLAIRE AUX FAMILLES

Madame le Maire indique que des familles détenaient depuis l'année scolaire dernière des tickets pour les services périscolaires de la garderie et du restaurant scolaire (repas annulés) et qu'ils ne peuvent être utilisés cette année compte tenu du passage au portail Familles BL ENFANCE.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal AUTORISE Madame le Maire à procéder au remboursement des tickets de garderie et de restaurant scolaire auprès des familles concernés et à effectuer les écritures comptables nécessaires.

Fait à Orval le 19 novembre 2025

Le secrétaire de séance


Jean-Marc LEMMET

Le Maire


Clarisse DULUC



Diffusion sur le site internet de la commune le 24 novembre 2025

Accusé de réception en préfecture
018-211801725-20251117-DEL2025-66-DE
Date de réception préfecture : 24/11/2025

Département du Cher
Arrondissement de St-Amand-Montrond

COMMUNE D'ORVAL

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 17 NOVEMBRE 2025**

Convocation :

5 novembre 2025

Présents :13

Votants : 13+2 pouvoirs

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-sept novembre à 19 heures 15,
Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle des actes,
sous la présidence de Madame Clarisse DULUC, Maire.

Présents : Mesdames Clarisse DULUC, Christine BONNIN, Julie GIRAUDON, Agnès JUIF, Marie-Ange MATHIOT et Messieurs Alain ANDRIAU, Bastien CORDEBOIS, Stéphane GIBAUT, Michel JACQUIN, Jean-Marc LEMMET, Didier LERIQUE, Bruno MALASSENET, Emmanuel RICHALET

Absents excusés : Madame Marie-Thérèse KACZMAREK qui a donné pouvoir à Madame Clarisse DULUC, Madame Laurie LEFEBVRE qui a donné pouvoir à Madame Christine BONNIN

Absents non excusés : Messieurs Jérôme BREGEARD et Alain PLIQUE, Mesdames Françoise GONNET et Stéphanie DUMONTET

Secrétaire : Monsieur Jean-Marc LEMMET

DEL-2025-67 : ENCAISSEMENTS DE CHEQUES

Madame le Maire propose au conseil municipal l'encaissement de deux chèques :

- un chèque de 521 € 50 concernant le remboursement de chèques déjeuner perdus ou périmés
- un chèque de 500 € de Groupama pour la participation à l'achat de défibrillateur

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal **AUTORISE** Madame le Maire à procéder à l'encaissement de ces chèques.

Fait à Orval le 19 novembre 2025

Le secrétaire de séance



Jean-Marc LEMMET

Le Maire



Clarisse DULUC

Diffusion sur le site internet de la commune le 24 novembre 2025

Accusé de réception en préfecture
018-211801725-20251117-DEL2025-67-DE
Date de réception préfecture : 24/11/2025

COMMUNE D'ORVAL

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 17 NOVEMBRE 2025**

Convocation :

5 novembre 2025

Présents :13

Votants : 13+2 pouvoirs

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-sept novembre à 19 heures 15,
Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle des actes,
sous la présidence de Madame Clarisse DULUC, Maire.

Présents : Mesdames Clarisse DULUC, Christine BONNIN, Julie GIRAUDON, Agnès JUIF, Marie-Ange MATHIOT et Messieurs Alain ANDRIAU, Bastien CORDEBOIS, Stéphane GIBault, Michel JACQUIN, Jean-Marc LEMMET, Didier LERIQUE, Bruno MALASSENET, Emmanuel RICHALET

Absents excusés : Madame Marie-Thérèse KACZMAREK qui a donné pouvoir à Madame Clarisse DULUC, Madame Laurie LEFEBVRE qui a donné pouvoir à Madame Christine BONNIN

Absents non excusés : Messieurs Jérôme BREGEARD et Alain PLIQUE, Mesdames Françoise GONNET et Stéphanie DUMONTET

Secrétaire : Monsieur Jean-Marc LEMMET

DEL-2025-68 : MODIFICATION DES TARIFS DU GITE DU MOULIN (au 1er janvier 2025)

Le Maire et l'adjointe au Maire en charge du gîte, Agnès JUIF, proposent au conseil municipal de modifier les tarifs du gîte communal à compter de janvier 2026 compte tenu que les travaux de l'extension du gîte vont être terminés et que l'ensemble sera disponible à la location.

Madame JUIF rappelle les tarifs actuellement en vigueur, suivant la délibération du 26 septembre 2024.

Elle propose d'augmenter de 20 € les tarifs actuellement en vigueur et propose la grille tarifaire suivante, incluant l'extension réalisée :

Proosition grille tarifaire location gîte du Moulin d'Orval 2026							
		Du vend. 16h au dim. 10h00 - WE	Tarifs en semaine				
			3 nuits	4 nuits	5 nuits	6 nuits	7 nuits
Basse Saison	Gîte	180,00 €	230,00 €	270,00 €	310,00 €	330,00 €	350,00 €
	Gîte et son extension	360,00 €	460,00 €	540,00 €	620,00 €	660,00 €	700,00 €
Moyenne Saison	Gîte	240,00 €	310,00 €	370,00 €	430,00 €	450,00 €	470,00 €
	Gîte et son extension	480,00 €	620,00 €	740,00 €	860,00 €	900,00 €	940,00 €
Haute saison	Gîte	260,00 €	330,00 €	390,00 €	440,00 €	470,00 €	490,00 €
	Gîte et son extension	540,00 €	680,00 €	800,00 €	900,00 €	960,00 €	1 000,00 €
Orvaliens		Remise de 5 %					

Autres tarifs (propositions)	
Forfait ménage gîte	80,00 €
Forfait ménage avec extension	200,00 €
caution ménage gîte	80,00 €
caution ménage avec extension	200,00 €
caution location gîte	300,00 €
caution location extension	600,00 €
électricité	0,20 €/KWH

La remise de 5 % aux orvaliens est maintenue.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal **VALIDE** les nouveaux tarifs proposés pour le gîte, qui seront applicables pour les réservations 2026 effectuées à compter de ce jour (les réservations antérieures à la délibération restant à l'ancien tarif validé en 2024).

Fait à Orval le 19 novembre 2025

Le secrétaire de séance



Jean-Marc LEMMET

Le Maire



Clarisse DULUC



Diffusion sur le site internet de la commune le 24 novembre 2025

COMMUNE D'ORVAL

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 17 NOVEMBRE 2025**

Convocation :

5 novembre 2025

Présents :13

Votants : 13+2 pouvoirs

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-sept novembre à 19 heures 15,
Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle des actes,
sous la présidence de Madame Clarisse DULUC, Maire.

Présents : Mesdames Clarisse DULUC, Christine BONNIN, Julie GIRAUDON, Agnès JUIF, Marie-Ange MATHIOT et Messieurs Alain ANDRIAU, Bastien CORDEBOIS, Stéphane GIBault, Michel JACQUIN, Jean-Marc LEMMET, Didier LERIQUE, Bruno MALASSENET, Emmanuel RICHALET

Absents excusés : Madame Marie-Thérèse KACZMAREK qui a donné pouvoir à Madame Clarisse DULUC, Madame Laurie LEFEBVRE qui a donné pouvoir à Madame Christine BONNIN

Absents non excusés : Messieurs Jérôme BREGEARD et Alain PLIQUE, Mesdames Françoise GONNET et Stéphanie DUMONTET

Secrétaire : Monsieur Jean-Marc LEMMET

DEL-2025-69 : POINT BUDGETAIRE

TRAVAUX DU NOUVEAU CENTRE DE LOISIRS ET RECOURS A UN PRÊT RELAIS

Madame le Maire rappelle qu'un prêt relais a été contracté en octobre 2024 (délibération 2024-52 du 26 septembre 2024) pour permettre le paiement des factures en attendant le remboursement de la TVA sur les factures acquittées et le versement des subventions par les partenaires financiers.

Un montant de 26 000 € sur les 250 000 € du contrat a été débloqué en 2025. Les possibilités de déblocage de fonds se terminant en octobre 2025, un nouveau contrat de prêt doit être conclu afin de permettre de nouveaux déblocages fin 2025 et début 2026.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal, **DÉCIDE** de conclure un contrat de prêt relais avec la Caisse d'Epargne, dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- Objet :** travaux de démolition et construction du centre de loisirs ; en attente des subventions et du remboursement de la TVA
- Montant du capital emprunté maximum :** 200 000 €
- Durée d'amortissement :** 2 ans (paiement des intérêts calculés au prorata temporis)
- Taux :** fixe 2.51 %
- Montant des frais de dossiers :** remise effectuée par la Caisse d'Epargne

Fait à Orval le 19 novembre 2025

Le secrétaire de séance



Jean-Marc LEMMET

Le Maire



Département du Cher
Arrondissement de St-Amand-Montrond

COMMUNE D'ORVAL

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 17 NOVEMBRE 2025**

Convocation :

5 novembre 2025

Présents :13

Votants : 13+2 pouvoirs

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-sept novembre à 19 heures 15,
Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle des actes,
sous la présidence de Madame Clarisse DULUC, Maire.

Présents : Mesdames Clarisse DULUC, Christine BONNIN, Julie GIRAUDON, Agnès JUIF, Marie-Ange MATHIOT et Messieurs Alain ANDRIAU, Bastien CORDEBOIS, Stéphane GIBAUT, Michel JACQUIN, Jean-Marc LEMMET, Didier LERIQUE, Bruno MALASSENET, Emmanuel RICHALET

Absents excusés : Madame Marie-Thérèse KACZMAREK qui a donné pouvoir à Madame Clarisse DULUC, Madame Laurie LEFEBVRE qui a donné pouvoir à Madame Christine BONNIN

Absents non excusés : Messieurs Jérôme BREGEARD et Alain PLIQUE, Mesdames Françoise GONNET et Stéphanie DUMONTET

Secrétaire : Monsieur Jean-Marc LEMMET

DEL-2025-70 : POINT BUDGETAIRE
DÉCISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N° 2025-02

Monsieur Alain ANDRIAU, adjoint en charge des finances, présente la décision modificative budgétaire n°2025-02 nécessaire en section d'investissement, pour l'achat de matériel informatique pour le secrétariat de mairie (changement d'une unité centrale pour le service comptabilité et passage en Windows 11 pour 6 PC) :

Section d'investissement :

-article 2183 (matériel de bureau et informatique) : + 1500 €

-article 2138 (réserve acquisition foncière) : - 1500 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal, **VALIDE** la décision modificative budgétaire n°2025-02 présentée.

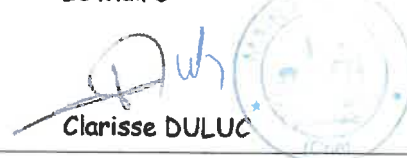
Fait à Orval le 19 novembre 2025

Le secrétaire de séance



Jean-Marc LEMMET

Le Maire



Clarisse DULUC

Diffusion sur le site internet de la commune le 24 novembre 2025

Accusé de réception en préfecture
018-211801725-20251117-DEL2025-70-DE
Date de réception préfecture : 24/11/2025

COMMUNE D'ORVAL

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 17 NOVEMBRE 2025**

Convocation :

5 novembre 2025

Présents :13

Votants : 13+2 pouvoirs

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-sept novembre à 19 heures 15,
Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle des actes,
sous la présidence de Madame Clarisse DULUC, Maire.

Présents : Mesdames Clarisse DULUC, Christine BONNIN, Julie GIRAUDON, Agnès
JUIF, Marie-Ange MATHIOT et Messieurs Alain ANDRIAU, Bastien CORDEBOIS,
Stéphane GIBAUT, Michel JACQUIN, Jean-Marc LEMMET, Didier LERIQUE,
Bruno MALASSENET, Emmanuel RICHALET

Absents excusés : Madame Marie-Thérèse KACZMAREK qui a donné pouvoir à
Madame Clarisse DULUC, Madame Laurie LEFEBVRE qui a donné pouvoir à Madame
Christine BONNIN

Absents non excusés : Messieurs Jérôme BREGEARD et Alain PLIQUE, Mesdames
Françoise GONNET et Stéphanie DUMONTET

Secrétaire : Monsieur Jean-Marc LEMMET

DEL-2025-71 : POINT BUDGETAIRE

AVENANTS POUR LES TRAVAUX DU CENTRE DE LOISIRS

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal de l'avancement des travaux de
construction du centre de loisirs et d'extension du restaurant scolaire.

Des devis et avenants au marché sont à valider par le conseil municipal, notamment pour les lots
« gros œuvre » et « électricité » :

-Gros Œuvre : entreprise JD Constructions 2

->travaux supplémentaires pour pose de caniveaux et grilles en fonte : 3 645 € HT (4374 € TTC)

-Électricité : entreprise SEEC

-> modifications des centrales d'accès visiophones : 1451 € 59 HT (1741 € 91 TTC)

-Menuiseries intérieurs : entreprise ELVIN; pas de plus-value pour les cylindres et
organigrammes de clés

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal **AUTORISE** Madame le Maire à signer
les devis et avenants présentés :

-Gros Œuvre : entreprise JD Constructions 2

->travaux supplémentaires pour pose de caniveaux et grilles en fonte : 3 645 € HT (4374 € TTC)

-Électricité : entreprise SEEC

-> modifications des centrales d'accès visiophones : 1451 € 59 HT (1741 € 91 TTC)

Fait à Orval le 19 novembre 2025

Le secrétaire de séance



Jean-Marc LEMMET

Le Maire

Accusé de réception en préfecture
018-211801725-20251117-DEL2025-71-DE
Date de réception préfecture : 24/11/2025
Clarisse DULUC

COMMUNE D'ORVAL

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 17 NOVEMBRE 2025**

Convocation :

5 novembre 2025

Présents :13

Votants : 13+2 pouvoirs

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-sept novembre à 19 heures 15,
Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle des actes,
sous la présidence de Madame Clarisse DULUC, Maire.

Présents : Mesdames Clarisse DULUC, Christine BONNIN, Julie GIRAUDON, Agnès JUIF, Marie-Ange MATHIOT et Messieurs Alain ANDRIAU, Bastien CORDEBOIS, Stéphane GIBAUT, Michel JACQUIN, Jean-Marc LEMMET, Didier LERIQUE, Bruno MALASSENET, Emmanuel RICHALET

Absents excusés : Madame Marie-Thérèse KACZMAREK qui a donné pouvoir à Madame Clarisse DULUC, Madame Laurie LEFEBVRE qui a donné pouvoir à Madame Christine BONNIN

Absents non excusés : Messieurs Jérôme BREGEARD et Alain PLIQUE, Mesdames Françoise GONNET et Stéphanie DUMONTET

Secrétaire : Monsieur Jean-Marc LEMMET

DEL-2025-72 : AVANCEMENT DE GRADE : TAUX D'AVANCEMENT DE GRADE

Dans le cadre de la procédure d'avancement de grade, Madame le Maire propose de fixer les taux des différents grades au **taux maximum** de 100 % :

Adjoint technique principal 1^{ère} classe : 100 %

Adjoint du patrimoine principal 1^{ère} classe : 100 %

Le CST (Comité Social Territorial) du centre de gestion du Cher a émis un avis favorable le 6 octobre 2025.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal **DECIDE** de fixer les taux des différents grades au **taux maximum** de 100 % :

Adjoint technique principal 1^{ère} classe : 100 %

Adjoint du patrimoine principal 1^{ère} classe : 100 %

Fait à Orval le 19 novembre 2025

Le secrétaire de séance



Jean-Marc LEMMET

Le Maire



Clarisse DULUC



COMMUNE D'ORVAL

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 17 NOVEMBRE 2025**

Convocation :

5 novembre 2025

Présents :13

Votants : 13+2 pouvoirs

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-sept novembre à 19 heures 15,
Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle des actes,
sous la présidence de Madame Clarisse DULUC, Maire.

Présents : Mesdames Clarisse DULUC, Christine BONNIN, Julie GIRAUDON, Agnès JUIF, Marie-Ange MATHIOT et Messieurs Alain ANDRIAU, Bastien CORDEBOIS, Stéphane GIBAUT, Michel JACQUIN, Jean-Marc LEMMET, Didier LERIQUE, Bruno MALASSENET, Emmanuel RICHALET

Absents excusés : Madame Marie-Thérèse KACZMAREK qui a donné pouvoir à Madame Clarisse DULUC, Madame Laurie LEFEBVRE qui a donné pouvoir à Madame Christine BONNIN

Absents non excusés : Messieurs Jérôme BREGEARD et Alain PLIQUE, Mesdames Françoise GONNET et Stéphanie DUMONTET

Secrétaire : Monsieur Jean-Marc LEMMET

**DEL-2025-73 : CREATION DE POSTES (AVANCEMENTS DE GRADES) ET MISE A JOUR
DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Dans le cadre de la procédure d'avancements de grade, Madame le Maire indique que le comité technique a donné un avis favorable sur la proposition des advancements de grade pour 2025.

Madame le Maire propose de créer :

- 1 poste d'Adjoint du patrimoine principal 1^{ère} classe
- de modifier en conséquence le tableau des effectifs

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal **VALIDE** la création de :

- 1 poste d'Adjoint du patrimoine principal 1^{ère} classe
- et la modification du tableau des effectifs

Fait à Orval le 19 novembre 2025

Le secrétaire de séance



Jean-Marc LEMMET

Le Maire



Clarisse DULUC



COMMUNE D'ORVAL

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 17 NOVEMBRE 2025**

Convocation :

5 novembre 2025

Présents :13

Votants : 13+2 pouvoirs

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-sept novembre à 19 heures 15,
Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle des actes,
sous la présidence de Madame Clarisse DULUC, Maire.

Présents : Mesdames Clarisse DULUC, Christine BONNIN, Julie GIRAUDON, Agnès JUIF, Marie-Ange MATHIOT et Messieurs Alain ANDRIAU, Bastien CORDEBOIS, Stéphane GIBAUT, Michel JACQUIN, Jean-Marc LEMMET, Didier LERIQUE, Bruno MALASSENET, Emmanuel RICHALET

Absents excusés : Madame Marie-Thérèse KACZMAREK qui a donné pouvoir à Madame Clarisse DULUC, Madame Laurie LEFEBVRE qui a donné pouvoir à Madame Christine BONNIN

Absents non excusés : Messieurs Jérôme BREGEARD et Alain PLIQUE, Mesdames Françoise GONNET et Stéphanie DUMONTET

Secrétaire : Monsieur Jean-Marc LEMMET

DEL-2025-74 : TRANSFERT DE LA COMPETENCE « INFRASTRUCTURES DE RECHARGE DES VEHICULES ELECTRIQUE » AU SDE 18

Madame le Maire expose :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2224-37 ;

Vu les statuts du Syndicat Départemental d'Energie du Cher ;

Vu le Règlement technique et financier relatif aux infrastructures de recharge des véhicules électriques du SDE18 ;

Le Syndicat Départemental d'Energie du Cher, en tant que syndicat mixte à la carte, peut proposer à ses collectivités adhérentes, en plus de ses activités de base que sont les distributions publiques d'électricité et de gaz, des compétences « à la carte », c'est-à-dire engageant uniquement les collectivités volontaires.

Ainsi, il est possible pour les collectivités qui le souhaitent de confier au SDE 18 la compétence liée au service public d'infrastructures de recharge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables comprenant, notamment mais de manière non exhaustive :

- La définition d'un schéma cohérent de déploiement desdites infrastructures pour l'ensemble du département du Cher ;
- La maîtrise d'ouvrage des opérations de création, d'entretien et d'exploitation des infrastructures ;
- Et toutes initiatives visant à promouvoir la mobilité électrique.

Accusé de réception en préfecture
018-211801725-20251117-DEL2025-74-DE
Date de réception préfecture : 24/11/2025

La commune de ORVAL a transféré la compétence « Infrastructures de recharge des véhicules électriques », selon les conditions de la Délégation de service public qui était alors en œuvre.

La gestion des IRVEs se faisant dorénavant en quasi-régie, il convient de mettre à jour le transfert de compétence.

L'assemblée délibérante du SDE 18 a adopté le règlement technique et financier relatif à la compétence infrastructures de recharge des véhicules électriques afin de définir des modalités de mise en œuvre de cette compétence.

Une contribution demandée aux collectivités fait l'objet d'une délibération annuelle du Comité syndical.

La dépense est inscrite au budget de fonctionnement des collectivités adhérentes (article 65561)

En outre, les collectivités adhérentes versent une participation financière au titre des travaux d'installations des infrastructures, selon le plan de financement proposé par le SDE 18.

Considérant que la Commune est adhérente au SDE 18 ;

Considérant que le transfert de la compétence « Infrastructures de recharge des véhicules électriques » au SDE 18 permettra une mutualisation du service de recharge des véhicules et une diminution du coût afférant ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

➔ **TRANSFERE** au Syndicat Départemental d'Energie du Cher la compétence relative au service public d'infrastructures de recharge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables, selon les conditions indiquées par la présente, à compter de la signature de délibération.

➔ **AUTORISE** le Maire à signer tous les actes s'y rapportant.

Fait à Orval le 19 novembre 2025

Le secrétaire de séance



Jean-Marc LEMMET

Le Maire



Clarisse DULUC



Diffusion sur le site internet de la commune le 24 novembre 2025

Accusé de réception en préfecture
018-211801725-20251117-DEL2025-74-DE
Date de réception préfecture : 24/11/2025

Département du Cher
Arrondissement de St-Amand-Montrond

COMMUNE D'ORVAL

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 17 NOVEMBRE 2025**

Convocation :

5 novembre 2025

Présents :13

Votants : 13+2 pouvoirs

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-sept novembre à 19 heures 15,
Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle des actes,
sous la présidence de Madame Clarisse DULUC, Maire.

Présents : Mesdames Clarisse DULUC, Christine BONNIN, Julie GIRAUDON, Agnès JUIF, Marie-Ange MATHIOT et Messieurs Alain ANDRIAU, Bastien CORDEBOIS, Stéphane GIBault, Michel JACQUIN, Jean-Marc LEMMET, Didier LERIQUE, Bruno MALASSENET, Emmanuel RICHALET

Absents excusés : Madame Marie-Thérèse KACZMAREK qui a donné pouvoir à Madame Clarisse DULUC, Madame Laurie LEFEBVRE qui a donné pouvoir à Madame Christine BONNIN

Absents non excusés : Messieurs Jérôme BREGEARD et Alain PLIQUE, Mesdames Françoise GONNET et Stéphanie DUMONTET

Secrétaire : Monsieur Jean-Marc LEMMET

DEL-2025-75 : CONVENTION POUR LES CHIENS

Madame le Maire indique que la convention signée avec la SBPA (Société Berrichonne de Protection des Animaux) arrive à échéance le 31 décembre 2025 et que le conseil municipal doit se prononcer sur le renouvellement pour 2026.

La redevance à verser à la SBPA s'élève à 0€50 par habitant (comme en 2024 et 2025).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal, **DECIDE** :
-de renouveler l'adhésion à la SBPA pour 2026

La délibération n° 2022-61 du 14 novembre 2022 reste en vigueur concernant la grille tarifaire pour la récupération et le gardiennage des chiens errants.

Fait à Orval le 19 novembre 2025

Le secrétaire de séance



Jean-Marc LEMMET

Le Maire



Clarisse DULUC



Diffusion sur le site internet de la commune le 24 novembre 2025

Accusé de réception en préfecture
018-211801725-20251117-DEL2025-75-DE
Date de réception préfecture : 24/11/2025